

TABLEAU DES DROITS DE VISA EN FRANC CFA

DROITS DE VISA	REGLES GENERALES	OBSERVATIONS
0 FCFA	<ul style="list-style-type: none"> -Enfants jusqu'à 12 ans. -Membres de famille de citoyens de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen et de la Suisse. -Elèves, étudiants, étudiants postuniversitaires et professeurs accompagnants qui séjournent dans le pays à des fins d'études ou de formation. -Chercheurs venant de pays tiers voyageant afin de mener une recherche scientifique. -Représentants d'organisations à but non-lucratif jusqu'à 25 ans, participant à des séminaires, conférences, manifestations sportives, culturelles ou éducatives, organisés par des organisations à but non-lucratif. -Titulaires de passeports diplomatiques et de service. -Jeunes jusqu'à 25 ans, participant à des séminaires, conférences, manifestations sportives, culturelles ou éducatives, organisés par des organisations à but non-lucratif. 	
23.100 FCFA	<ul style="list-style-type: none"> -Citoyens de pays tiers avec lesquels l'Union Européenne a conclu des accords de facilitation de délivrance de visas (Fédération Russe, Ukraine 1 & 2), Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, <i>Cap Vert</i> *, Moldavie (1 & 2), 	<p>Pour certaines catégories de citoyens de ces pays il est prévu la délivrance de visas à titre gratuit. Vous êtes priés de consulter l'accord</p>

	Albanie, Serbie, Monténégro, Bosnie & Herzégovine, Macédoine du Nord)	relatif. <i>*Les droits de visa pour les citoyens du Cap Vert sont de 52.800 FCFA,, mais il existe des exceptions pour certaines catégories</i>
52.800 FCFA	Tous les autres demandeurs qui ne sont pas compris aux catégories susvisées	

Note 1: Une quittance est délivrée pour le paiement des droits de visa.

Note 2: Les droits de visa ne sont pas remboursés, sauf dans les cas où l'autorité consulaire n'admet pas la demande de visa.